

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-058

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - ANNÉE 2023

Vu le décret n°93-283 du 1^{er} mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_058-DE

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

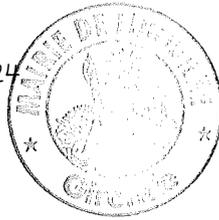
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du « budget principal », dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-059

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : APPROBATION DES
COMPTES DE GESTION - ANNÉE 2023**

Vu le décret n°93-283 du 1^{er} mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier
compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
2023 au 31 décembre 2023 y
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_059-DE

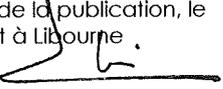
2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes
sections budgétaires et budgets annexes ;

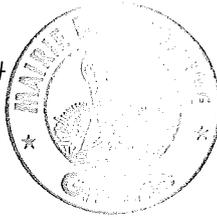
Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

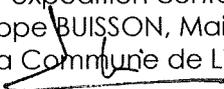
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du « budget annexe festivités et actions
culturelles », dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par
l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024
et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne .

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne


SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-060

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Philippe BUISSON, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission finances en date du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_060-BF

Le Conseil Municipal :

- adopte les résultats de clôture du compte administratif 2023 du « Budget principal » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 2 831 609.59 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 1 033 346.06 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 1 798 263.53 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne

1ère - adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère - adjointe
de la Commune de Libourne

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_060-BF

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-061

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Philippe BUISSON, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission finances en date du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_061-BF

Le Conseil Municipal :

- adopte les résultats de clôture du compte administratif « Budget annexe 2023 « Budget annexe 2023 » » et des « Activités festives et actions culturelles » suivants :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_061-BF

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 152 797.60 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 104 918.70 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 47 878.90 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024 Fait à Libourne

1ère - adjointe au Maire ,
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère - adjointe
de la Commune de Libourne

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_061-BF

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-062

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

- procède à l'affectation des résultats 2023 du tableau suivant :

Budget principal		CA 2023	
Résultat section de fonctionnement à affecter			
Résultat exercice	Excédent	1 785 413.23 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	1 046 196.36 €	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	2 831 609.59 €	
Besoin réel de financement de la section investissement			
Résultat exercice	Excédent	831 504.19 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	1 864 850.25 €	
Résultat comptable cumulé(D001)	Déficit	1 033 346.06 €	
Dépenses investissement engagées non mandatées		2 985 772.95 €	
Recettes d'investissement restant à réaliser		2 554 505.18 €	
Solde des restes à réaliser	Déficit	431 267.77 €	
Besoin réel de financement	Déficit	1 464 613.83 €	
Affectation du résultat de fonctionnement			
Résultat excédentaire			
En couverture du besoin réel de financement			
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		1 464 613.83 €	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			
sous total (R 1068)		1 464 613.83 €	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		1 366 995.76 €	
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé (D001)	R 1068 excédent fonction capitalisé
	1 366 995.76 €	1 033 346.06 €	1 464 613.83 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-063

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

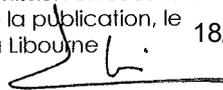
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- procède à l'affectation des résultats 2023 du « budget annexe festivités et actions culturelles » selon le tableau suivant :

Budget annexe : Festivités et actions culturelles		CA 2023	
Résultat de fonctionnement à affecter			
Résultat exercice	Excédent	122 231.21 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	30 566.39 €	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	152 797.60 €	
Besoin réel de financement de la section investissement			
Résultat exercice	Excédent	56 152.61 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	161 071.31 €	
Résultat comptable cumulé (D001)	Déficit	104 918.70 €	
Dépenses investissement engagées non mandatées		11 600.14 €	
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €	
Solde des restes à réaliser	Déficit	11 600.14 €	
Besoin réel de financement		116 518.84 €	
Affectation du résultat de fonctionnement			
Résultat excédentaire			
En couverture du besoin réel de financement			
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		116 518.84 €	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			
sous total (R 1068)		116 518.84 €	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		36 278.76 €	
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé D 001	R 1068 excédent fonction capitalisé
	36 278.76 €	- 104 918.70 €	116 518.84 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
 Fait à Libourne



Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-064

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2023-1322 en date du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 18 mars 2024,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Et par 29 voix pour, 1 voix contre (Christophe GIGOT) **et 2 abstentions** (Edwige NOMDEDEU ayant donné pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :



- adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024, présenté par fonction, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	1 366 995,76
930 - Services généraux	10 669 664,04	448 385,65
931 - Sécurité	1 902 781,00	80 000,00
932 - Enseignement, formation professionnelle, apprenti	7 094 857,00	1 307 721,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	8 166 762,00	1 297 696,59
934- Santé et action sociale	3 102 494,00	54 000,00
935- Aménagement des territoires et habitat	3 211 003,96	211 000,00
936- Action économique	1 379 560,00	594 830,00
937- Environnement	2 400 199,00	158 255,00
938 - Transports	1 286 479,00	1 324 893,00
940 - Autres impôts et taxes	194 000,00	32 769 006,00
942 - Dotations et participations	-	4 791 717,00
943 - Opérations financières	1 283 000,00	67 000,00
946 - Transferts entre les sections	3 029 200,00	348 500,00
953 - Virement à la section d'investissement	1 100 000,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	44 820 000,00	44 820 000,00

F O N C T I O N N E M E N T

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_064-BF

BUDGET PRINCIPAL 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	
I N V E S T I S S E M E N T	001 - Sode exécution investissement reporté	1 033 346,06	-	
	900 - Services généraux	2 300 778,00	0,02	
	901 - Sécurité	1 143 700,00	10 000,01	
	902 - Enseignement, formation professionnelle, ap	665 733,00	263 882,00	
	903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	3 355 845,00	1 034 562,06	
	904- Santé et action sociale		-	
	905- Aménagement des territoires et habitat	1 511 691,00	460 000,00	
	906- Action économique	394 000,00	379 029,00	
	907- Environnement	434 000,00	-	
	908 - Transports	8 682 880,00	2 608 656,05	
	921 - Taxes non affectées	31 195,00	250 000,00	
	922 - Dotations et participations	151 558,99	2 300 000,00	
	922 - Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	-	1 464 613,83	
	923 - Dettes et autre opérations financières	3 505 000,00	2 919 551,85	
	925 - Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00	
	926 - Transferts entre les sections	348 500,00	3 029 200,00	
	951 - Virement de la section de fonctionnement	-	1 100 000,00	
	954 - Produits des cessions immobilières	-	8 170 000,00	
		REPORTS	2 985 772,95	2 554 505,18
		TOTAL INVESTISSEMENT	27 044 000,00	27 044 000,00

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_064-BF

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-065

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2023-1322 en date du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 18 mars 2024,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Et par 29 voix pour, 1 voix contre (Christophe GIGOT) et 2 abstentions (Edwige NOMDEDEU ayant donné pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2024, par nature, arrêté comme suit :

**BUDGET ANNEXE FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

LES DEPENSES en €		
Chapitre	libellé	BP 2024
.011	Charges à caractère général	940 598,00
.012	Charges de personnel et frais assimilés	545 913,00
65	Autres charges de gestion courante	42 720,00
66	Charges financières	11 019,00
67	Charges spécifiques	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	4 100,00
.023	Virement à la section d'investissement	160 000,00
.042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 250,00
		1 813 100,00

LES RECETTES en €		
Chapitre	libellé	BP 2024
.013	Atténuations de charges	18,24
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	135 253,00
74	Dotations et participations	1 597 950,00
75	Autres produits de gestion courante	39 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 100,00
.002	Résultat de fonctionnement reporté	36 278,76
		1 813 100,00

**BUDGET ANNEXE FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES
SECTION D'INVESTISSEMENT**

LES DEPENSES en €		
Chapitre	libellé	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	130 381,16
21	Immobilisations corporelles	169 900,00
.041	Opérations patrimoniales	10 000,00
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	104 918,70
	Reports	11 600,14
		426 800,00

LES RECETTES en €		
Chapitre	libellé	BP 2024
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	116 518,84
16	Emprunts et dettes assimilées	32 031,16
.021	Virement de la section d'investissement	160 000,00
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 250,00
.041	Opérations patrimoniales	10 000,00
		426 800,00

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication le 18/04/2024
 Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-066

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°23-12-252 en date du 18 décembre 2023 actualisant les autorisations de programme et les crédits de paiement,

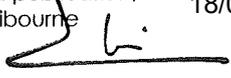
Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,
Et par 29 voix pour, 1 voix contre (Christophe GIGOT) **et 2 abstentions** (Edwige
NOMDEDEU ayant donné pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

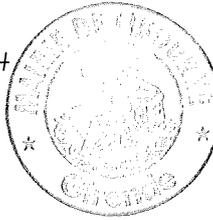
Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation
des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2024 pour les
opérations selon le détail ci-annexé

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024
et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

Actualisation fin d'exercice 2024

Libellé de l'AP Aménagement des quais et berges de la Confluence

Numéro A03007

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2014 (réalisé)	2 280,00		2 280,00
CP 2015 (réalisé)	139 992,80		139 992,80
CP 2016 (réalisé)	779 581,10		779 581,10
CP 2017 (réalisé)	2 707 470,93		2 707 470,93
CP 2018 (réalisé)	3 379 849,99		3 379 849,99
CP 2019 (réalisé)	1 562 003,25		1 562 003,25
CP 2020 (réalisé)	1 279 035,42		1 279 035,42
CP 2021 (réalisé)	1 909 858,21		1 909 858,21
CP 2022 (réalisé)	203 012,15		203 012,15
CP 2023 (réalisé)	75 499,17		75 499,17
CP 2024	300 000,00	-150 000,00	150 000,00
CP 2025	0,00	150 000,00	150 000,00
CP 2026	200 000,00	-200 000,00	0,00
Total	12 538 583,02	-200 000,00	12 338 583,02

Financement	
F.C.T.V.A.	2 024 021
Subventions	2 479 307
Autofinancement et/ou Emprunt	7 835 255

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03007/1

Libellé de l'AP Aménagement et sécurisation de l'avenue Foch

Numéro A02008

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	15 489,12		15 489,12
CP 2019 (réalisé)	610 869,95		610 869,95
CP 2020 (réalisé)	255 158,62		255 158,62
CP 2021 (réalisé)	16 025,15		16 025,15
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2023 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2024	1 649 500,00	-1 649 500,00	0,00
CP 2025	1 357 000,00	-1 357 000,00	0,00
CP 2026	0,00	3 006 500,00	3 006 500,00
Total	3 904 042,84	0,00	3 904 042,84

Financement	
F.C.T.V.A.	640 419
Subventions	302 779
Autofinancement et/ou Emprunt	2 960 845

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02008

Libellé de l'AP Réhabilitation du Pont Beauséjour

Numéro A04010

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	67 312,80		67 312,80
CP 2020 (réalisé)	205 428,00		205 428,00
CP 2021 (réalisé)	89 760,00		89 760,00
CP 2022 (réalisé)	535 019,27		535 019,27
CP 2023 (réalisé)	5 362 500,40		5 362 500,40
CP 2024	3 037 499,60	602 500,40	3 640 000,00
Total	9 297 520,07	602 500,40	9 900 020,47

Financement	
F.C.T.V.A.	1 623 999
Subventions	3 000 000
Autofinancement et/ou Emprunt	5 276 021

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010

Actualisation fin d'exercice 2024

Libellé de l'AP		Chaussées trottoirs 2020-2026		
Numéro		A04017		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	1 259 022,57		1 259 022,57	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	913 855,43		913 855,43	Autofinancement et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	807 014,29		807 014,29	Subventions
CP 2023 (réalisé)	725 601,57		725 601,57	
CP 2024	1 074 398,43	-724 398,43	350 000,00	
CP 2025	1 000 000,00	-500 000,00	500 000,00	
CP 2026	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	
Total	6 779 892,29	-1 224 398,43	5 555 493,86	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04017/1

Libellé de l'AP		Aménagement de la place Joffre (square du XVe Dragon)		
Numéro		A02009		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2019 (réalisé)	45 904,00		45 904,00	F.C.T.V.A.
CP 2020 (réalisé)	50 607,00		50 607,00	Autofinancement et/ou Emprunt
CP 2021 (réalisé)	120 986,25		120 986,25	Subventions
CP 2022 (réalisé)	3 863 058,28		3 863 058,28	
CP 2023 (réalisé)	1 744 099,46		1 744 099,46	
CP 2024	200 000,00	130 000,00	330 000,00	
Total	6 024 654,99	130 000,00	6 154 654,99	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02009

Libellé de l'AP		Projet urbain de quartier		
Numéro		A02004		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	900,00		900,00	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	553 826,72		553 826,72	Autofinancement et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	509 372,86		509 372,86	Subventions
CP 2023 (réalisé)	71 533,66		71 533,66	
CP 2024	681 466,34	-661 466,34	20 000,00	
CP 2025	503 000,00	-188 000,00	315 000,00	
CP 2026	503 000,00	215 000,00	718 000,00	
Total	2 823 099,58	-634 466,34	2 188 633,24	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02004

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PR**Actualisation fin d'exercice 2024**

Libellé de l'AP		Plan vélo 2020 - 2026		
Numéro		A04008		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	416 588,23		416 588,23	Autofinancement
CP 2022 (réalisé)	272 240,57		272 240,57	et/ou Emprunt
CP 2023 (réalisé)	110 674,97		110 674,97	Subventions
CP 2024	559 325,03	-139 325,03	420 000,00	
CP 2025	420 000,00	139 325,00	559 325,00	
Total	1 778 828,80	-0,03	1 778 828,77	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04008

Libellé de l'AP		Réhabilitation intérieure de l'Eglise Saint-Jean		
Numéro		C01011		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00	F.C.T.V.A.
CP 2023 (réalisé)	0,00		0,00	Autofinancement
CP 2024	1 767 000,00	-1 767 000,00	0,00	et/ou Emprunt
CP 2025	1 542 000,00	-1 542 000,00	0,00	Subventions
CP 2026	0,00	1 992 000,00	1 992 000,00	
Total	3 309 000,00	-1 317 000,00	1 992 000,00	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01011

Libellé de l'AP		Réhabilitation extérieure de l'église Saint-Jean		
Numéro		C01010		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	425 245,20		425 245,20	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	88 588,80		88 588,80	Autofinancement
CP 2022 (réalisé)	393 940,44		393 940,44	et/ou Emprunt
CP 2023 (réalisé)	1 841 718,28		1 841 718,28	Subventions
CP 2024	2 286 543,72	-985 843,72	1 300 700,00	
CP 2025	676 654,00	624 046,00	1 300 700,00	
Total	5 712 690,44	-361 797,72	5 350 892,72	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01010

Libellé de l'AP		Aménagement de la place de l'Eglise Saint-Jean		
Numéro		A02011		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00	F.C.T.V.A.
CP 2022 (réalisé)	31 868,14		31 868,14	Autofinancement
CP 2023 (réalisé)	240 299,56		240 299,56	et/ou Emprunt
CP 2024	2 149 900,44	-93 020,44	2 056 880,00	Subventions
CP 2025	0,00	831 500,00	831 500,00	
Total	2 422 068,14	738 479,56	3 160 547,70	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02011

Actualisation fin d'exercice 2024

Libellé de l'AP		Logements de fonction : travaux de mise en conformité énergétique		
Numéro		C01005		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	14 998,94		14 998,94	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	1 246,36		1 246,36	Autofinancement et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	1 624,18		1 624,18	Subventions
CP 2023 (réalisé)	7 700,00		7 700,00	
CP 2024	265 300,00	-135 300,00	130 000,00	
CP 2025	144 000,00	-34 000,00	110 000,00	
CP 2026	134 000,00	-30 500,00	103 500,00	
Total	568 869,48	-199 800,00	369 069,48	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01005/2

Libellé de l'AP		Bâtiments scolaires : travaux d'amélioration thermique		
Numéro		E01004		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	47 757,50		47 757,50	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	29 873,40		29 873,40	Autofinancement et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00	Subventions
CP 2023 (réalisé)	250 000,00	-250 000,00	0,00	
CP 2024	250 000,00	61 000,00	311 000,00	
CP 2025	250 000,00	359 050,00	609 050,00	
CP 2026	250 000,00	120 500,00	370 500,00	
Total	1 077 630,90	290 550,00	1 368 180,90	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01004/1

Libellé de l'AP		Sites sportifs : travaux d'amélioration thermique		
Numéro		D01003		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	Financement
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00	F.C.T.V.A.
CP 2021 (réalisé)	91 887,58		91 887,58	Autofinancement et/ou Emprunt
CP 2022 (réalisé)	114 048,00		114 048,00	Subventions
CP 2023 (réalisé)	118 830,06		118 830,06	
CP 2024	131 169,94	-54 169,94	77 000,00	
CP 2025	0,00	128 000,00	128 000,00	
Total	455 935,58	73 830,06	529 765,64	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01003/1

Actualisation fin d'exercice 2024

Libellé de l'AP	Concession d'aménagement cœur de bastide		
-----------------	--	--	--

Numéro	A04019
--------	--------

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	485 124,00		485 124,00
CP 2022 (réalisé)	636 869,60		636 869,60
CP 2023 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2024	561 209,00	-455 343,00	105 866,00
CP 2025	462 915,00	-357 049,00	105 866,00
CP 2026	462 915,00	-357 049,00	105 866,00
CP 2027	462 911,00	-357 045,00	105 866,00
CP 2028	105 866,00	457 237,00	563 103,00
CP 2029	105 866,00	357 049,00	462 915,00
CP 2030	105 870,00	357 045,00	462 915,00
Total	3 495 305,60	-355 155,00	3 140 150,60

Financement	
F.C.T.V.A.	341 500
Autofinancement et/ou Emprunt	2 798 651
Subventions	0

Cette autorisation de programme est affectée sur les opérations suivantes

2 Opérations en investissement chapitre 908
Aménagement espace public cœur de bastide : A04019/1

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	379 364,00		379 364,00
CP 2022 (réalisé)	531 109,60		531 109,60
CP 2023 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2024	455 237,00	-455 237,00	0,00
CP 2025	357 049,00	-357 049,00	0,00
CP 2026	357 049,00	-357 049,00	0,00
CP 2027	357 045,00	-357 045,00	0,00
CP 2028	0,00	457 237,00	457 237,00
CP 2029	0,00	357 049,00	357 049,00
CP 2030	0,00	357 049,00	357 049,00
Total	2 436 853,60	-355 045,00	2 081 808,60

Financement	
F.C.T.V.A.	341 500
Autofinancement et/ou Emprunt	1 740 309
Subventions	0

Participation à la concession d'aménagement: A04019/2

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2022 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2023 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2024	105 972,00	-106,00	105 866,00
CP 2025	105 866,00		105 866,00
CP 2026	105 866,00		105 866,00
CP 2027	105 866,00		105 866,00
CP 2028	105 866,00		105 866,00
CP 2029	105 866,00		105 866,00
CP 2030	105 870,00	-4,00	105 866,00
Total	1 058 452,00	-110,00	1 058 342,00

Financement	
Autofinancement et/ou Emprunt	1 058 342
Subventions	0

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PR**Actualisation fin d'exercice 2024**

Libellé de l'AP		Plan arbres et verdissement		
Numéro		A03003		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	
CP 2020 (réalisé)	2 616,00		2 616,00	
CP 2021 (réalisé)	236 032,20		236 032,20	
CP 2022 (réalisé)	27 180,03		27 180,03	
CP 2023 (réalisé)	5 854,19		5 854,19	
CP 2024	100 000,00	-90 000,00	10 000,00	
CP 2025	0,00	90 000,00	90 000,00	
Total	371 682,42	0,00	371 682,42	

Financement	
F.C.T.V.A.	60 971
Autofinancement et/ou Emprunt	74 937
Subventions	235 775

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03003

Libellé de l'AP		Accompagnement des travaux du Département		
Numéro		A04020		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	
CP 2022 (réalisé)	21 981,60		21 981,60	
CP 2023 (réalisé)	24 559,27		24 559,27	
CP 2024	613 120,73	-613 120,73	0,00	
CP 2025	500 000,00	-150 000,00	350 000,00	
CP 2026	500 000,00	-200 000,00	300 000,00	
Total	1 659 661,60	-963 120,73	696 540,87	

Financement	
F.C.T.V.A.	114 261
Autofinancement et/ou Emprunt	582 280
Subventions	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04020

Libellé de l'AP		Locaux Police municipale		
Numéro		C01012		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	
CP 2023 (réalisé)	160 626,99	-273,42	160 353,57	
CP 2024	689 373,01	121 726,99	811 100,00	
CP 2025	268 800,00	0,00	268 800,00	
Total	1 118 800,00	121 453,57	1 240 253,57	

Financement	
F.C.T.V.A.	203 451
Autofinancement et/ou Emprunt	1 036 802
Subventions	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01012

Libellé de l'AP		PEM - Pôle d'Echange Multimodal		
Numéro		A04021		
CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux	
CP 2024	341 054,00	18 946,00	360 000,00	
CP 2025	0,00	22 500,00	22 500,00	
CP 2026	0,00	212 400,00	212 400,00	
CP 2027	0,00	236 880,00	236 880,00	
CP 2028	0,00	1 436 880,00	1 436 880,00	
CP 2029	0,00	3 205 740,00	3 205 740,00	
Total	341 054,00	5 133 346,00	5 474 400,00	

Financement	
F.C.T.V.A.	898 021
Autofinancement et/ou Emprunt	4 576 379
Subventions	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04021

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PR**Actualisation fin d'exercice 2024****NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES****Libellé de l'AP** **Requalification rue de la Bordette**

Numéro A04022

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2024	0,00	603 000,00	603 000,00
CP 2025	0,00	803 000,00	803 000,00
Total	0,00	1 406 000,00	1 406 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	230 640
Autofinancement et/ou Emprunt	1 175 360
Subventions	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04022

Libellé de l'AP **Construction nouvelle salle d'escrime au Dagueys**

Numéro D01008

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2024	0,00	162 000,00	162 000,00
CP 2025	0,00	1 485 000,00	1 485 000,00
Total	0,00	1 647 000,00	1 647 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	270 174
Autofinancement et/ou Emprunt	1 376 826
Subventions	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01008

Libellé de l'AP **Construction nouveau gymnase**

Numéro D01009

CP annuels	CP 2023	Actu BP 2024	CP nouveaux
CP 2024	0,00	335 000,00	335 000,00
CP 2025	0,00	1 662 000,00	1 662 000,00
Total	0,00	1 997 000,00	1 997 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	327 588
Autofinancement et/ou Emprunt	1 669 412
Subventions	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01009

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-067

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION ANNUELLE 2024 AU CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention versée au centre communal d'action sociale (CCAS) par la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Vu la délibération n°23.12.250 en date du 18 décembre 2023 portant sur le versement d'une avance sur la subvention 2024 au CCAS d'un montant de 680 000 €,

Considérant que le budget principal de la Ville de Libourne, adopté ce jour, fixe le montant de la subvention d'équilibre 2024 au budget du CCAS à 2 820 000 €,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

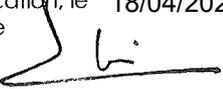
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

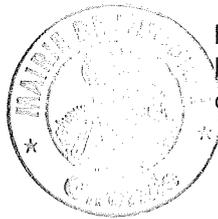
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2024 au budget du CCAS d'un montant de 2 140 000 € (2 820 000 € - 680 000 €) par douzième, soit la somme de 237 000 € par mois d'avril à novembre 2024 et le solde de 244 000 € en décembre 2024

Imputation budgétaire : chapitre 93420 – compte 657363

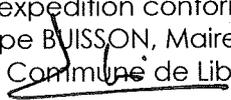
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-068

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2024 n°2023-1322 en date du 29 décembre 2023,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état 1259 FDL 2024 portant notification des bases prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à La ville de Libourne,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

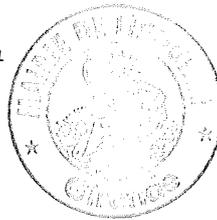
Et par 29 voix pour, 1 voix contre (Christophe GIGOT) et 2 abstentions (Edwige NOMDEDEU ayant donné pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe
suivent :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.07%
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 23.07%
- Taxe sur le foncier bâti : 56.15%
- Taxe sur le foncier non bâti : 53.98%

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024
et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-069

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

APPROBATION DU RAPPORT N°4 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CALI RÉUNIE LE 4 MARS 2024

Vu l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5216-5 II et III du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1321-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération communautaire n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant sur la création de la CLECT et sur la détermination de sa composition,

Vu la délibération communautaire n°2020-07-065 en date du 17 juillet 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Vu la délibération de La Cali n°2023-12-343 en date du 19 décembre 2023 portant principe de délégation de la compétence GEPU,

Considérant que la CLECT de La Calvi s'est réunie le 4 mars 2024 et a traité les travaux en matière :

- de réévaluation des charges liées au transfert de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et plus précisément sur le transfert du complexe aquatique « les Bains de l'Isle » situé sur la commune de Saint Seurin sur l'Isle,
- d'évaluation des charges liées à la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines - GEPU ».

Considérant que ces travaux font l'objet d'un rapport n°4 daté du 22 mars 2024,

Considérant que les membres de la CLECT se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce rapport n°4,

Considérant qu'il revient à chaque commune de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport et que, par la suite, le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais devra soumettre aux Conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de compensation des communes sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT lors de sa réunion du 4 mars 2024,

Vu le rapport n°4 de la CLECT en date du 22 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte le rapport n° 4 de la CLECT en date du 4 mars 2024 annexé à la présente délibération

- détermine, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

AC Fonctionnement ou Investissement	Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2024	CLECT N°5	Montant AC 2024
-------------------------------------	----------------------	------------------------------	-----------	-----------------

Abzac	F	315 801,00	295 675,76		295 675,76
Arveyres	F	343 297,00	173 480,34		173 480,34
Bayas	F	23 969,00	16 724,80		16 724,80
Les Billaux	F	173 501,00	192 009,85		192 009,85
Bonzac	F	28 641,00	17 947,95		17 947,95
Cadarsac	F	1 864,00		-8 671,41	-8 671,41
Camps-sur-l'Isle	F	45 598,00	38 914,76		38 914,76
Chamadelle	F	5 203,00		-8 283,07	-8 283,07
Coutras	F	1 449 759,00	961 593,99		961 593,99
Daignac	F	4 918,00		-1 475,17	-1 475,17
Dardenac	F	15 851,00	11 619,94		11 619,94
Les Églisottes-et-Chalaires	F	179 205,00	112 912,15		112 912,15
Espiet	F	27 863,00		-5 068,99	-5 068,99

Le Fleu	F	12 533,00	3 952,61			
Génissac	F	74 919,00	7 676,32			
Gours	F	96 157,00	89 770,89			
Guîtres	F	90 579,00	65 281,96			
	I	-			-16 300,00	-16 300,00
Izon	F	191 139,00		-224 065,46	-27 900,00	-251 965,46
	I	-			-44 400,00	-44 400,00
Lagorce	F	221 793,00	199 169,24			199 169,24
Lalande-de-Pomerol	F	55 388,00	54 961,74			54 961,74
Lapouyade	F	15 793,00	29 197,29			29 197,29
Libourne	F	12 183 168,00	9 353 404,29		-150 000,00	9 203 404,29
	I	-			-132 100,00	-132 100,00
Maransin	F	14 046,00		-1 102,51		-1 102,51
Moulon	F	69 905,00	19 681,33			19 681,33
Nérigean	F	40 961,00		-6 862,74		-6 862,74
Les Peintures	F	44 948,00	17 723,13			17 723,13
Pomerol	F	82 293,00	90 167,51			90 167,51
Porchères	F	11 063,00		-1 775,25		-1 775,25
Puynormand	F	13 133,00	8 710,58			8 710,58
Sablons	F	51 311,00	31 211,99			31 211,99
Saint-Antoine-sur-l'Isle	F	33 264,00	25 673,27			25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	F	78 626,00	65 644,65			65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	F	52 603,00	34 286,18			34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	F	614 602,00	520 065,38			520 065,38
Saint-Germain-de-Puch	F	113 207,00		-68 424,03	-14 600,00	-83 024,03
	I	-			-23 300,00	-23 300,00
Saint-Martin-de-Laye	F	6 316,00		-284,65		-284,65
Saint-Martin-du-Bois	F	27 004,00	16 905,00			16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	F	425 425,00	283 741,14			283 741,14
Saint-Quentin de Baron	F	74 974,00	11 481,00			11 481,00
Saint Sauveur de Puynormand	F	37 600,00	27 971,46			27 971,46
Saint Seurin sur l'Isle	F	935 434,00	398 182,22		-47 231,00	350 951,22
Savignac-de-l'Isle	F	9 893,00	1 675,20			1 675,20
Tizac de Curton	F	23 247,00	7 764,47			7 764,47
Tizac-de-Lapouyade	F	7 101,00		-539,24		-539,24
Vayres	F	971 090,00	681 978,96			681 978,96

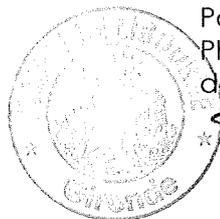
Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le
 ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_069-DE

TOTAL ANNUEL	19 294 985,00	13 867 157,35	-326 552,52	-466 031,00	13 347 342,83
		13 813 373,83			

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
 Fait à Libourne

[Signature]

Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Commune de Libourne

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_069-DE



Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) n°5 du 4 mars 2024

RAPPORT n° 4

Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers l'EPCI ou lors de chaque restitution de compétence d'un EPCI à une de ses communes membres, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et le plus durablement possible les attributions de compensation de chaque collectivité concernée. Les charges sont calculées au coût net (Charges = Dépenses - Recettes).

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,

Vu l'installation de la CLECT consécutive au renouvellement des assemblées délibérantes du 15 octobre 2020,

Vu l'élection d'Hervé ALLOY, Président de la CLECT et de Jacques LEGRAND, Vice-président de la CLECT le 15 octobre 2020,

Vu l'élection du comité exécutif de la CLECT composé de Denis SIRDEY, Alain JAMBON, Jean-Luc LAMAISON, Pascal PERAULT et Brigitte NABET-GIRARD le 15 octobre 2020,

Vu les principes édictés le 15 octobre 2020 après l'élection du Président de La CLECT,

Vu le règlement intérieur adopté le 15 octobre 2020,

Ce rapport de CLECT se décompose ainsi :

- Détermination du champ de compétences : pages 2 à 4
- Analyse comptable : pages 5 à 10

La séance est ouverte après vérification du quorum : 28 communes représentées

(Abzac, Bayas, Cadarsac, Chamadelle, Coutras, Génissac, Gours, Guîtres, Lalande de Pomerol, Lapouyade, Les Billaux, Les Eglisottes, Les Peintures, Libourne, Maransin, Nérigean, Puynormand, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Denis de Pile, Saint Germain du Puch, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Saint Médard de Guizières, Saint Sauveur de Puynormand, Tizac de Curton, Tizac de Lapouyade, Vayres)

Etape n°1 : détermination du champ des compétences

1-1 Compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

L'évaluation de cette CLECT porte sur l'ajustement du montant des charges évaluées lors de la CLECT du 31 janvier 2023 relative à l'équipement sportif : **Complexe aquatique « Les Bains de l'Isle » sis 6 Rue Paul Valéry, 33660 Saint-Seurin-sur-l'Isle**

2-1 Compétence « gestion des eaux pluviales urbaines - GEPU »

L'évaluation de cette CLECT porte sur la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines - GEPU » cadrée par la loi 2018-702 du 3 août 2018 sur le mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés des communes.

Conformément à la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, les communautés d'agglomération disposent de la compétence obligatoire GEPU, distincte de la compétence « assainissement » depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2023 a intégré cette compétence au titre des compétences obligatoires des statuts de La Cali.

La délibération n°2023-12-344 en date du 19 décembre 2023 en a défini les périmètres et les missions rattachés à cette compétence.

Périmètres de la compétence

Le périmètre de la compétence GEPU recouvre à la fois une notion de périmètre géographique et par type d'ouvrages.

1) Périmètre géographique

La compétence GEPU s'exerce sur les « aires urbaines » à savoir les zones constructibles (cartes communales), les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur les communes.

Pour les communes dépourvues de documents d'urbanisme, les aires urbaines sont définies selon la densité du bâti existant, dans les zones actuellement urbanisées.

2) Périmètre par type d'ouvrages

La compétence GEPU s'applique sur les ouvrages (canalisations, fossés, bassins de rétention, ...) destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales, situé en domaine public.

Missions associées à la compétence GEPU

Sur le périmètre géographique et patrimonial considéré, les missions spécifiques rattachées à cette compétence sont :

- L'entretien et l'exploitation courants des ouvrages (notamment hydrocurage des réseaux, curage des fossés, désobstruction, réparations),
- Les études et travaux d'investissements (création, renouvellement et extensions de réseaux, de bassins de rétention, actions préconisées dans le schéma directeur d'eaux pluviales)
- L'avis technique pour instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager),



- Le contrôle du raccordement des immeubles au réseau pluvial public des eaux pluviales urbaines et des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans le réseau pluvial public,
- Le contrôle du respect des prescriptions fixées en application du dernier alinéa de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique et par le zonage pluvial en vigueur,
- L'animation de la compétence (notamment la coordination avec les gestionnaires des autres compétences tels que voirie, assainissement, GEMAPI).

Auparavant, les missions de cette compétence étaient exercées par les communes, avec un niveau d'exercice de la compétence hétérogène et une connaissance souvent peu exhaustive des ouvrages existants. Par ailleurs, la compétence GEPU était souvent confondue à la compétence « assainissement ».

Sont concernées les communes suivantes :

	Communes	Equipement sportif (complexe aquatique)	GEPU
1	Abzac		
2	Arveyres		
3	Bayas		
4	Les Billaux		
5	Bonzac		
6	Cadarsac		
7	Camps-sur-l'Isle		
8	Chamadelle		
9	Coutras		
10	Daignac		
11	Dardenac		
12	Les Églisottes-et-Chalaures		
13	Espiet		
14	Le Fieu		
15	Génissac		
16	Gours		
17	Guîtres		X
18	Izon		X
19	Lagorce		
20	Lalande-de-Pomerol		
21	Lapouyade		
22	Libourne		X
23	Maransin		
24	Moulon		
25	Nérigean		
26	Les Peintures		
27	Pomerol		
28	Porchères		
29	Puynormand		
30	Sablons		
31	Saint-Antoine-sur-l'Isle		
32	Saint-Christophe-de-Double		



33	Saint-Ciers-d'Abzac		
34	Saint-Denis-de-Pile		
35	Saint Germain du Puch		X
36	Saint-Martin-de-Laye		
37	Saint-Martin-du-Bois		
38	Saint-Médard-de-Guizières		
39	Saint Quentin de Baron		
40	Saint Seurin sur l'Isle	X	
41	Saint Sauveur de Puynormand		
42	Savignac-de-l'Isle		
43	Tizac de Curton		
44	Tizac-de-Lapouyade		
45	Vayres		

Enfin, pour rappel, la délibération n°2023-12-343 du 19 décembre 2023 pose le principe d'une délégation de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour les communes qui le souhaitent.

Autrement dit : chaque commune doit déterminer son choix entre :

- ✓ **Principe de la délégation de la compétence GEPU :** les missions relevant de la « GEPU » sont directement exercées par les communes, sans assistance de La Cali et sans contrepartie financière
- ✓ **Pour les communes qui souhaitent le contraire,** les missions relevant de la « GEPU » sont exercées par La Cali avec une contrepartie financière défini en CLECT (*dont une part fonctionnement prélevée sur l'attribution de compensation - compte 73211, et une part investissement imputée sur la section d'investissement - compte 13246 « attribution de compensation d'investissement*)

Etape n° 2 : analyse comptable

Charges relatives au transfert du complexe aquatique de Saint Seurin sur l'Isle

L'évaluation financière présentée par la CLECT du 31 janvier 2023 s'appuyait sur les comptes de résultat hors taxe du délégataire.

Compte tenu que les personnes morales de droit public ne sont pas assujetties à la TVA pour l'activité de leurs services, les dépenses sont comptabilisées en montant TTC dans le budget.

Il convient donc de revoir l'évaluation réalisée par la CLECT du 31 janvier 2023 en ajoutant la TVA aux dépenses de fonctionnement hors charges de personnel.

I – Dépenses du service

	Montants retenus lors de la CLECT du 31/01/2023	Montants TTC
A – Dépenses de fonctionnement	496 650 €	542 908,60 €
Personnel	265 357 €	265 357 €
Achats	210 432 €	252 518,40 €
Impôts et taxes	20 226 €	24 271,20 €
Autres charges	635 €	762 €
B – Recettes de fonctionnement, participation des usagers	327 357 €	327 357 €
Résultat de fonctionnement – Coût net (A - B)	169 293 €	215 551,60 €

II – Dépenses liées à l'investissement

Le Bâtiment et les Biens		
Montant de la provision « Bâtiment » calculée à partir de sa valeur brute comptable du bilan 2019 (2 447 895 €) amortie sur 30 ans	81 597 €	81 597 €
Montant de la provision « Equipements » calculée à partir des valeurs brutes du bilan 2019 des installations techniques et autres immobilisations (153 154 €) amortie du 7 ans	21 879 €	21 879 €
TOTAL dépenses d'investissement	103 476 €	103 476 €

COÛT TOTAL de la compétence rétrocédée (I + II)

272 769 €

319 027,60 €

La nouvelle évaluation financière de la piscine de Saint Seurin sur l'Isle s'élève donc à 319 027,60 € arrondie à **320 000 €** en accord avec la mairie de Saint Seurin sur l'Isle.

Charges relatives au transfert de la compétence GEPU

Ce transfert de compétence doit, en application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, faire l'objet d'une évaluation financière afin de transférer à La Cali les moyens nécessaires au financement de cette compétence.

Pour ce faire, la CLECT doit connaître l'ensemble des charges et ressources transférées qui doivent faire l'objet d'une évaluation : la détermination des charges transférées suppose l'analyse des dépenses et des recettes afférentes à cette compétence par commune, et ce, afin d'arriver à établir le coût net des charges transférées.

Les comptes administratifs des communes du territoire communautaire, compétentes en ce qui concerne la GEPU jusqu'au 1er janvier 2020, ne font peu ou pas apparaître de charges spécifiques liées à cette compétence tant en fonctionnement qu'en investissement ; à l'exception de la commune de Libourne dont les charges de fonctionnement relatives à la gestion des eaux pluviales étaient intégrées dans un contrat de DSP pour un montant de 150 000 € par an.

Par conséquent, il est difficile de caractériser des éléments budgétaires à partir des comptes des communes, d'autant plus que les contours de la compétence GEPU n'existaient pas tels qu'ils sont définis aujourd'hui.

Il a donc été proposé d'évaluer ces charges annuelles sur l'ensemble du territoire de l'agglomération sur la base de ratios et, dans un second temps, de les répartir entre les communes.

Ainsi, une modélisation technico-économique des charges de fonctionnement et d'investissement liées à la compétence GEPU a été réalisée, à l'échelle des 45 communes de La Cali.

Les différentes hypothèses prises pour réaliser cette modélisation sont présentées ci-dessous :

Le patrimoine

Les données de patrimoine servant de base aux calculs sont issues du recensement exhaustif (levés de terrain) réalisés en 2020-2021 par un bureau d'études mandatée par La Cali.

La Cali est dotée d'environ **61 km² d'aires urbaines** sur l'ensemble de son territoire.

Le patrimoine recensé en aires urbaines sur les 45 communes de La Cali se compose de :

- ✓ 290 kilomètres de canalisations enterrées d'eaux pluviales
- ✓ 230 kilomètres de fossés
- ✓ 35 bassins de rétention

Soit un total de **520 kilomètres de canalisations et fossés** (dont 16 km déjà situées sur des zones d'activités économiques Cali)

I – Dépenses du fonctionnement / hors commune de Libourne

Les tâches nécessaires pour assurer les missions rattachées à la compétence GEPU ont été évaluées en terme de charges de personnel et de charges de sous-traitance pour assurer la bonne exploitation du patrimoine du service.

Les ratios utilisés pour l'évaluation proviennent principalement de chiffres de référence et d'un benchmark réalisé sur d'autres collectivités compétentes en matière de GEPU en France.

Les coûts considérés sont le minima souhaitable pour assurer le bon fonctionnement du service.

- **Charges de personnels (charges salariales et participation aux frais généraux)**

Les besoins en personnel pour assurer les missions rattachées à la compétence GEPU ont été estimés et les charges salariales associés, en considérant les grilles de salaire de la fonction publique territoriale.

Détail des missions rattachées à la compétence GEPU et évaluées

VOLET 1 : Collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines
Amélioration et mise à jour de la connaissance du patrimoine de gestion des eaux pluviales
Amélioration / mise à jour de la connaissance du patrimoine (SIG)
Suivi et mise à jour de l'inventaire
Exploitation courante d'ouvrages publics existants (hors pluies exceptionnelles)
Entretien des fossés (épareuse, fauchage)
Entretien des berges des bassins de rétention
Entretien des puisards et des puits d'infiltration
Surveillance du réseau et des prestataires
Contribution à la gestion de crise en cas de pluies exceptionnelles
Conduite des investissements : solutions structurelles face aux désordres constatés, extensions urbaines, renouvellement urbain
Investigations de terrain et régularisation foncière
Base de donnée des désordres
Suivi terrain des investissements

VOLET 2 : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales
Suivi des demandes et opérations d'urbanisme
Instruction des DT et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux)
Instruction des demandes d'urbanisme
Suivi projets neufs (opérations d'urbanisme type ZAC, projets immobiliers)
Contrôle des ouvrages privés : particuliers, entreprises...
Contrôle de l'existant : contrôle de conformité, demandes notaire
Contrôle de l'activité non domestique (qualité)
Réception et gestion des plaintes / litiges

VOLET 3 : Missions fonctionnelles transversales
Direction et pilotage de la politique des eaux pluviales
Encadrement
Etablissement et mise à jour du zonage pluvial, études globales, articulation pluvial / urbanisme (PLU)
Pilotage études globales...zonage
Articulation pluvial / urbanisme (SCOT, PLU)
Animation et coordination / Information et sensibilisation
Animation / coordination acteurs
Ordonnancement (plannification des tâches)
Animation / pilotage plan d'action

VOLET 4 : Gestion administrative et budgétaire
Secrétariat (Courriers/Accueil téléphonique/Info Travaux)
Préparation du budget, passation des marchés de prestations, etc. - <i>mutualisé</i>

Il a été considéré également une participation de la compétence GEPU aux frais généraux de La Cali pour ce qui concerne par exemple le matériel informatique, les locaux et le petit matériel.



- **Charges de sous-traitance**

Certaines tâches sont assurées via des marchés de prestations de service et non en interne. Cela concerne en particulier des missions nécessitant un savoir-faire ou du matériel spécifique, que la majorité des communes et La Cali ne possèdent pas en propre.

Pour la modélisation, le recours à la sous-traitance concerne les prestations suivantes :

SOUS-TRAITANCE
Désobstruction du réseau - 0,1 désobstruction par km de réseau
Curage préventif du réseau - 10% du linéaire total par an
Réparation des casses sur réseau
Réfection chaussées (Sur les réparations)
Curage préventif des fossés - 20% du linéaire total par an
Curage préventif des bassins de rétention - 50% des ouvrages par an
Entretien réseau séparatif pluvial (DSP Libourne)

La compétence GEPU s'applique également aux zones d'activités économiques de La Cali. Cependant, pour l'évaluation des charges propres et considérant que les charges transférées spécifiques à ces zones d'activités ont déjà fait l'objet d'une CLECT spécifique, le cout de la compétence GEPU liée au patrimoine présent sur ces zones a été retranché du calcul.

Charges de personnel et frais généraux (hors zones d'activités Cali)	218 600 €
Charges de sous-traitance pour l'entretien des réseaux et ouvrages GEPU (hors zones d'activités Cali)	304 500 € <i>(dont 150 000 € sur Libourne)</i>
TOTAL des charges de fonctionnement sur les 45 communes	523 100 €

II – Dépenses liées à l'investissement

L'enveloppe de dépenses d'investissement à l'échelle des 45 communes de La Cali a été estimée à partir d'un taux de renouvellement des canalisations d'eaux pluviales enterrées existantes.

Le taux de renouvellement retenu est de 0,7% du linéaire total par an, taux minimum pour une gestion patrimoniale correcte de ces ouvrages. Le prix unitaire retenu est de 300 € Hors Taxes par mètre linéaire de réseau enterré à renouveler.

290 kilomètres de canalisations x 0,7% x 300 € HT/mètre x 1000) x 1,20 (avec TVA 20%)	
TOTAL des charges d'investissement sur les 45 communes	727 300 €

COUT TOTAL de la compétence rétrocédée (I + II)	1 250 400 €
--	--------------------

Selon la modélisation, l'évaluation financière de la compétence GEPU s'élèverait à **1 250 400 € sur l'ensemble de La Cali.**



Répartition des charges entre les communes

Une clé de répartition de ces charges par commune a été proposée selon les critères suivants :

- Le nombre d'habitants de la commune
- La superficie d'aires urbaines de la commune
- Le linéaire de réseaux GEPU (canalisations enterrées + fossés) de la commune

Le poids des critères retenu est de 1/3 pour chacun.

A titre d'exemple : Si la commune A dispose de :

- ✓ *X habitants* sur les 91 475 habitants recensés sur La Cali (sur la base des données de recensement INSEE 2019)
- ✓ *Y kilomètres de fossés et canalisations GEPU* sur les 504 kilomètres recensés sur La Cali (hors zones d'activités économiques)
- ✓ *Z kilomètres carrés d'aires urbaines* sur les 61 kilomètres carrés recensés sur La Cali (hors zones d'activités économiques)

Le montant de la part Investissement pour chaque commune est calculé ainsi :

$$(727\ 300\ € \times \left(\frac{1}{3} \times \frac{X}{91\ 475\ \text{hab}} + \frac{1}{3} \times \frac{Y}{504\ \text{km}} + \frac{1}{3} \times \frac{Z}{61\ \text{km}^2} \right)) = \text{investissement de la commune}$$

Le montant de la part fonctionnement pour chaque commune est calculé de la même manière.

Pour les 4 communes concernées :

Commune	Population (hab)	Linéaire réseau et fossé - hors ZA communautaires (km)	Surface Urbaine totale (km²)	Montant des charges transférées par commune : total	Montant des charges transférées par commune : part fonctionnement	Montant des charges transférées par commune : part investissement
Guitres	1 591	16,16	1,09	26 500 €	10 200 €	16 300 €
Izon	6 167	24,49	4,11	72 300 €	27 900 €	44 400 €
Libourne	24 257	71,67	8,39	282 100 €	150 000 €	132 100 €
Saint-Germain-du-Puch	2 231	22,40	1,66	37 900 €	14 600 €	23 300 €

Le tableau ci-après présente la répartition des charges par commune d'après ces critères :

	AC Fonctionnement ou Investissement	Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2024	CLECT N°5	Montant AC 2024
Abzac	F	315 801,00	295 675,76		295 675,76
Arveyres	F	343 297,00	173 480,34		173 480,34
Bayas	F	23 969,00	16 724,80		16 724,80
Les Billaux	F	173 501,00	192 009,85		192 009,85
Bonzac	F	28 641,00	17 947,95		17 947,95
Cadarsac	F	1 864,00		-8 671,41	-8 671,41
Camps-sur-l'Isle	F	45 598,00	38 914,76		38 914,76
Chamadelle	F	5 203,00		-8 283,07	-8 283,07
Coutras	F	1 449 759,00	961 593,99		961 593,99
Daignac	F	4 918,00		-1 475,17	-1 475,17
Dardenac	F	15 851,00	11 619,94		11 619,94
Les Églisottes-et-Chalaires	F	179 205,00	112 912,15		112 912,15

Espiet	F	27 863,00		-5 068,99		-5 068,99
Le Fieu	F	12 533,00	3 952,61			3 952,61
Génissac	F	74 919,00	7 676,32			7 676,32
Gours	F	96 157,00	89 770,89			89 770,89
Guîtres	F	90 579,00	65 281,96		-10 200,00	55 081,96
	I	-			-16 300,00	-16 300,00
Izon	F	191 139,00		-224 065,46	-27 900,00	-251 965,46
	I	-			-44 400,00	-44 400,00
Lagorce	F	221 793,00	199 169,24			199 169,24
Lalande-de-Pomerol	F	55 388,00	54 961,74			54 961,74
Lapouyade	F	15 793,00	29 197,29			29 197,29
Libourne	F	12 183 168,00	9 353 404,29		-150 000,00	9 203 404,29
	I	-			-132 100,00	-132 100,00
Maransin	F	14 046,00		-1 102,51		-1 102,51
Moulon	F	69 905,00	19 681,33			19 681,33
Nérigean	F	40 961,00		-6 862,74		-6 862,74
Les Peintures	F	44 948,00	17 723,13			17 723,13
Pomerol	F	82 293,00	90 167,51			90 167,51
Porchères	F	11 063,00		-1 775,25		-1 775,25
Puynormand	F	13 133,00	8 710,58			8 710,58
Sablons	F	51 311,00	31 211,99			31 211,99
Saint-Antoine-sur-l'Isle	F	33 264,00	25 673,27			25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	F	78 626,00	65 644,65			65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	F	52 603,00	34 286,18			34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	F	614 602,00	520 065,38			520 065,38
Saint-Germain-de-Puch	F	113 207,00		-68 424,03	-14 600,00	-83 024,03
	I	-			-23 300,00	-23 300,00
Saint-Martin-de-Laye	F	6 316,00		-284,65		-284,65
Saint-Martin-du-Bois	F	27 004,00	16 905,00			16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	F	425 425,00	283 741,14			283 741,14
Saint-Quentin de Baron	F	74 974,00	11 481,00			11 481,00
Saint Sauveur de Puynormand	F	37 600,00	27 971,46			27 971,46
Saint Seurin sur l'Isle	F	935 434,00	398 182,22		-47 231,00	350 951,22
Savignac-de-l'Isle	F	9 893,00	1 675,20			1 675,20
Tizac de Curton	F	23 247,00	7 764,47			7 764,47
Tizac-de-Lapouyade	F	7 101,00		-539,24		-539,24
Vayres	F	971 090,00	681 978,96			681 978,96

TOTAL ANNUEL		19 294 985,00	13 867 157,35	-326 552,52	-466 031,00	13 347 342,83
			13 813 373,83			

Observations des membres de la CLECT

Plusieurs communes ont souhaité intervenir et poser des questions :

1. Commune de Maransin

Le montant total des charges actuellement inscrit sur le pré-rapport sera dorénavant prélevé annuellement sur l'attribution de compensation de la commune qui décide de mise en œuvre opérationnelle de cette compétence à La Cali. Les investissements qui ne seront à réaliser pour ces communes seront prévus et financés sur le budget principal de La Cali ; cette compétence ne faisant l'objet d'un budget annexe.

2. Commune de Bayas

Il est redonné aux participants le détail de la procédure : quelque que soit leur position, les communes devront prendre une délibération pour approuver les termes du rapport. Celles qui conserveront la gestion opérationnelle de cette compétence devront également, dans cette délibération, autoriser le Maire à signer la convention qui actera les termes et conditions de la gestion communale.

3. Commune de Lalande de Pomerol

Les investissements qui seront réalisés s'effectueront à hauteur des crédits inscrits. La nature des travaux restera dans le périmètre de ceux identifiés dans la délibération communautaire du 19 décembre 2023 (repris en pages 6/7 du présent rapport).

4. Commune de Les Peintures

Comme détaillés dans les missions rattachées à la compétence GEPU, certaines seront réalisées en interne par la direction communautaire « eau, assainissement et GEPU » et certains travaux s'effectueront par l'intermédiaire de marchés de prestations de service (entretien des réseaux, désobstruction, curages...).

5. Commune de Saint Médard de Guizières

Les travaux d'entretien et d'investissement à réaliser ont fait l'objet d'un état des lieux préalable réalisé sur le terrain par le bureau d'étude qui a accompagné La Cali. Les aires urbaines ont été définies sur la base des documents d'urbanisme que les communes disposaient (PLU, zones urbaines des cartes communales, zones d'habitat dense pour les communes au RNU).

Avant de procéder au vote, Hervé Alloy communique le rétroplanning contraint :

- CLECT : 4 mars 2024
- Choix à opérer par les communes : entre le 5 et le 15 mars 2024 par simple courrier ou mail
- Signature du rapport n°4 de la CLECT adapté selon les réponses des communes : 18 mars 2024
- Envoi du rapport signé aux communes : 20 mars 2024
- Délai des 3 mois dont les communes disposent pour délibérer sur l'adoption du rapport : 20 mars 2024 / 20 juin 2024
- Conseil communautaire de détermination des attributions de compensation : 26 juin 2024 (envoi du livret le 20 juin 2024)

Il est précisé aux participants que l'ensemble des communes recevraient, dans la continuité de cette réunion, un mail reprenant ces prochaines étapes.

Décision de la CLECT

Nombre de présents : 30
Voix pour : 30
Abstention : 0
Voix contre : 0

La CLECT décide, à l'unanimité, d'adopter le présent rapport n°4 d'évaluation des charges et par voie de conséquence :

1. Valide l'analyse comptable des dépenses pour les compétences évaluées
2. Propose au Conseil communautaire de s'appuyer sur cette validation pour déterminer le montant des attributions de compensation :
 - a. De la commune de Saint Seurin sur l'Isle dans le cadre du transfert du complexe aquatique « les bains de l'Isle »
 - b. Des communes d'Izon, de Saint Germain du Puch, de Guîtres et de Libourne dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines – GEPU »

A Libourne, le 22 mars 2024

Le Président de la CLECT
Hervé ALLOY



SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-070

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE - DISPOSITIF D'AIDES AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE BORNES-PIÈGES ANTI MOUSTIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1, L.1421-1 et suivants et R.5421-1 et suivants ;

Vu la délibération n°24-03-041 adoptée par le Conseil Municipal le 18 mars 2024 ;

Considérant que la commune lutte activement contre la présence de moustiques sur le domaine public,

Considérant que pour être pleinement efficace, cela doit s'accompagner d'un renforcement des aides aux initiatives individuelles,

Considérant que la commune souhaite accroître son soutien financier aux particuliers, aux syndicats de copropriété et aux bailleurs sociaux qui font l'acquisition de pièges anti-moustiques (et non des consommables) puis qui investissent dans des dispositifs spécifiques,

Considérant que le nouveau dispositif **d'aides pour les particuliers** serait le suivant :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 200 € maximum par foyer
S²LO
ID : 033-213302433-20240412-DELIB_24_04_070-DE

- Montant de l'aide : 50 % du coût total TTC et plafonnée à 200 € maximum par foyer par an
- Bénéficiaires :
- à chaque libournais sur présentation d'un justificatif de domicile,
- Conditions de versement :
- des justificatifs de dépenses,
- d'une photographie du site avant et après l'installation de l'équipement
- d'un Relevé d'Identité Bancaire
- l'aide se fera par foyer

Considérant que le nouveau dispositif **d'aides pour les syndicats de copropriétés et bailleurs sociaux** serait le suivant :

- Montant de l'aide : 50 % du coût total TTC d'achat de la borne hors consommables et travaux nécessaires à son installation et plafonnée à 5000 € maximum/an,
- Bénéficiaires :
- syndicats de copropriétés ou bailleurs sociaux justifiant de la gestion de copropriétés ou d'un ensemble de logements sociaux sur la commune de Libourne
- Conditions de versement :
- des justificatifs de dépenses,
- d'une photographie du site avant et après l'installation de l'équipement
- d'un Relevé d'Identité Bancaire

Considérant que sont exclus de des aides tous dispositifs :

- d'intérieur,
- ne diffusant par de produits attractifs,
- capturant tous les insectes sans distinction
- lampes led, uv et répulsifs de tous ordres
- n'utilisant que des insecticides

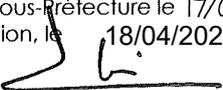
Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

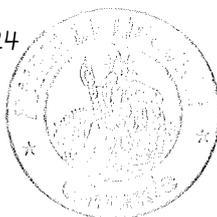
Le Conseil Municipal :

- abroge la délibération n°24-03-041 adoptée le 18 mars 2024
- approuve le dispositif ci-dessus portant sur les aides aux particuliers, aux syndicats de copropriété et aux bailleurs sociaux pour l'achat de bornes-pièges anti-moustiques applicable à la date de la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions correspondantes dans la limite des crédits disponibles, à engager les dépenses ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers
- accepte l'inscription des crédits correspondants au budget 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-071

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse émanant de Madame [REDACTED] suite à l'enlèvement de son véhicule, le 07/07/2023 à 16 heures 36, au 21 rue cours Tourny pour stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté (Organisation du Tour de France – édition 2023),

Considérant que la requérante n'a pas porté attention aux panneaux d'interdiction de stationner,

Considérant que Madame [REDACTED] se rendait à une consultation médicale et s'est stationnée au plus près du cabinet car elle avait fait l'objet quelques jours auparavant d'un traumatisme,

Considérant qu'après consultation du fichier national des automobiles, le propriétaire dudit véhicule n'était pas joignable,

Considérant que le requérant a récupéré son véhicule et a réglé les frais de mise en fourrière pour un montant de 127,69€,

Considérant la spécificité de la situation et les circonstances particulières et exceptionnelles de la demande,

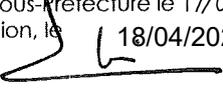
Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

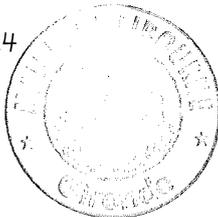
Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent à 127,69 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

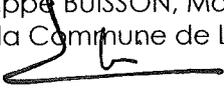
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024 et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune de Libourne le 18 avril 2024

24-04-072

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

RÉSILIATION D'UN ABONNEMENT ANNUEL HORS LIBOURNAIS MENSUALISÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur [REDACTED] a acheté le 29 novembre 2023 l'abonnement annuel Hors Libournais n°5339 avec règlement par prélèvement bancaire mensuel de 21 € allant jusqu'au 29 novembre 2024 inclus,

Considérant que Monsieur [REDACTED] avait souscrit à cet abonnement du fait d'avoir trouvé un emploi sur Libourne,

Considérant que le requérant n'a plus utilité de son abonnement en raison que son contrat de travail n'a pas été pérennisé,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler l'abonnement annuel Hors Libournais n°5339 et suspendre les huit prélèvements mensuels restant pour un montant qui s'élève à 168,00 €,

Vu l'avis de la commission finances du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise l'annulation des prélèvements restants
- autorise l'annulation de l'abonnement
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2024
et de la publication, le 18/04/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne